



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**F
N***20148887***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi**07 DEC. 2020**Greffe
Le GreffierN° d'entreprise : **0457 217 022**

Nom

(en entier) : **SODITRA - LOGISTIC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers, 36 à 6060 GILLY****Objet de l'acte : NOMINATION DE LA SCRL C² REVISEUR ET ASSOCIES (0823.708.657) EN
TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 13 mars 2019, tenu au siège social de la société.

NOMINATION DE LA SCRL C² Réviseurs et Associés en tant que commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme comme commissaire aux comptes statutaires, la SCRL C² Réviseurs et Associés, numéro national 0823.708.657, dont le siège social est situé à 5000 Namur, Avenue de la Vecquée 14 pour la certification des exercices comptables 2019 à 2021.

La SCRL sera représentée, dans le cadre du mandat par Cédric Mattart, réviseur d'entreprises. Le mandat annuel est fixé à 15.000 EUR HTVA indexables hors frais et débours.

SALAKENOU Hlias
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).